

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 14 mai 2026

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4331-2026.

Création d'un compte de frais reportés (CFR) relatif à un projet d'investissement visant l'injection de gaz de source renouvelable (GSR) dans le réseau d'Enbridge Gaz Québec (EGQ).

Demande de remboursement de frais du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* au présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le RTIÉE.

Nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir la présente demande de remboursement de frais. La Régie de l'énergie dispose en effet de la discrétion d'accorder des frais, y compris dans les dossiers de commentaires ne comportant pas de reconnaissance formelle d'intervenants.

Nous nous excusons par ailleurs d'avoir déposé la présente demande plus de trente 30 jours après la réplique d'Enbridge Gaz Québec (EGQ). Le soussigné est en effet actuellement hors du Québec et a éprouvé des difficultés majeures quant à la connexion à ses courriels depuis le 5 mai 2026, difficultés qui ne sont pas encore totalement résolues.

Nous soulignons au présent dossier **le caractère actif, ciblé et structuré de nos représentations**, de même que **le caractère sobre et très raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à celles-ci.

Le RTIÉE a en effet participé de façon rigoureuse et constructive à ce dossier, par ses [Commentaires C-RTIÉE-0001](#). **Le RTIÉE y a souligné qu'il s'agirait ici d'un projet innovant, le premier projet régulé par la Régie de l'énergie visant l'injection d'hydrogène au réseau d'un distributeur gazier, en plus de constituer un investissement dont la construction sera longue (2 ans) et qui semble destiné à être plus coûteux qu'usuellement.**

Le RTIEÉ a indiqué qu'il appuie le principe d'accroître l'approvisionnement par EGQ en gaz de source renouvelable (GSR) québécois, conformément aux préoccupations gouvernementales exprimées dans le [Décret 1240-2025, le 8 octobre 2025](#), y compris en hydrogène de source renouvelable. Mais, lors de l'étude du dossier à venir de ce projet d'investissement, il voudra aussi s'assurer qu'un tel approvisionnement **réponde adéquatement aux préoccupations gouvernementales économiques, sociales et environnementales exprimées dans ce Décret ainsi qu'à celles dont la Régie doit tenir compte en vertu de l'article 5 de sa Loi constitutive ainsi que toute autre préoccupation que la Régie pourrait estimer pertinente suivant l'ensemble de sa Loi ou de toute autre source de droit applicable.**

C'est ainsi que nous avons noté que le texte du dispositif demandé par EGQ à ce stade était trop large car le tracé (*actuellement controversé, de large diamètre en milieu urbain*) n'est pas déjà établi et pourrait encore varier. Il serait donc prématuré, avant l'autorisation du projet, d'inclure au CFR les coûts d'acquisition des droits de passage requis et l'acquisition foncière. **Le retrait de ces deux éléments du CFR éviterait de placer la Régie de l'énergie devant un fait accompli quant à des dépenses qu'elle n'aura pas vu venir, notamment de construction effective (ou l'acquisition de droits de passage et d'acquisition foncière) avant autorisation.**

Notre présente proposition étapiste ressemble à celle acceptée par les autorités réglementaires californiennes pour un projet d'intégration d'hydrogène présentant certaines similitudes avec le présent dossier, que nous avons cité.

Pour l'ensemble de ces motifs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* a invité respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir la demande d'EGQ d'autorisation de création d'un compte de frais reportés (CFR), mais en en modifiant le dispositif comme suit :

DISPOSITIF PROPOSÉ PAR EGQ	DISPOSITIF MODIFIÉ RECOMMANDÉ PAR LE RTIEÉ
<p>AUTORISER la Demanderesse à créer un compte de frais reportés hors base, portant intérêts au dernier taux de rendement sur la base de tarification approuvé par la Régie, dans lequel seront comptabilisés <u>l'ensemble des coûts relatifs au Projet, incluant notamment</u> les dépenses relatives aux études et travaux préparatoires à engager à compter de la date de dépôt de la présente demande, et ce, jusqu'à leur intégration au coût de service de la Demanderesse au moment opportun.</p> <p><i>[Souligné en caractère gras par nous]</i></p>	<p>AUTORISER la Demanderesse à créer un compte de frais reportés hors base, portant intérêts au dernier taux de rendement sur la base de tarification approuvé par la Régie, dans lequel seront comptabilisés [...] les dépenses relatives aux études et travaux préparatoires à engager à compter de la date de dépôt de la présente demande <u>telles que ces dépenses sont décrites dans la preuve principale révisée B-0008, EGQ-1, Doc.1, de la page 5 (ligne 32) à la page 6 (ligne 25) mais ne comprenant pas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><u>• l'évaluation et la conclusion d'ententes pour l'acquisition des droits de passage requis;</u><u>• les démarches préalables à l'acquisition foncière et préparation d'esquisses des bâtiments techniques,</u> <p>et ce, jusqu'à leur intégration au coût de service de la Demanderesse au moment opportun.</p> <p><i>[Souligné en caractère gras par nous]</i></p>

Le RTIEÉ est par ailleurs le seul à avoir déposé des commentaires.

Nous espérons humblement avoir été utiles à la Régie de l'énergie

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', written over a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).